



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Note d'information de vos élus, Juin 2021

DEMANDE DE LOGEMENT AL-IN

AL-in.fr évolue pour vous simplifier l'accès à l'offre de logement social d'Action Logement

A compter du 20 avril 2021, la saisie, la modification de votre demande ainsi que le dépôt de vos pièces justificatives devront s'effectuer depuis le fichier national de la demande sur le site **www.demande-logement-social.gouv.fr/fr**

L'accès aux offres de logements sera toujours accessible depuis le portail Al-in.fr

Quels impacts, selon mon étape de saisie ?

- Je suis en train de saisir ma demande sur AL-in.fr et/ou je n'ai pas déposé mes pièces justificatives, aucun numéro unique (NUD-NUR*) ne m'a été attribué.
- Ma saisie en cours sera automatiquement annulée le 20 avril. Je dois me rendre sur www.demande-logement-social.gouv.fr pour saisir ma demande et déposer mes pièces justificatives. Une fois ces informations complétées, le site m'attribuera mon numéro unique. Je pourrai alors me rendre sur Al-in.fr pour renseigner ce numéro et consulter les offres adaptées à ma situation.
- J'ai déjà saisi ma demande, déposé mes pièces justificatives et obtenu un numéro unique sur Al-in.fr
- Je dois me rendre sur **www.demande-logement-social.gouv.fr**, créer un compte et renseigner mon numéro unique. Je pourrai ainsi modifier ma demande et mes pièces justificatives si nécessaire.
- J'ai déjà saisi ma demande depuis www.demande-logement-social.gouv.fr et j'ai rapatrié ma demande sur Al-in.fr.
Je peux me rendre sur le fichier national de la demande pour consulter ma demande et actualiser mes pièces justificatives si nécessaire.

Ce qu'il faut retenir à partir du 20 avril :

- Je ne peux plus saisir ma demande et déposer mes pièces sur Al-in.fr.

- Toute modification de mes informations doit être effectuée sur le fichier national de la demande. Une fois les modifications réalisées, je dois me rendre sur Al-in.fr pour mettre à jour ma situation et ainsi avoir accès à l'offre adaptée à ma situation.
- Pour candidater à un logement, mon dossier doit être complet sur le fichier national de la demande. Si mes informations sont incorrectes, ou mon dossier incomplet, ma candidature ne pourra pas être transmise au bailleur.

Qu'est-ce que le NUD-NUR = Numéro Unique Départemental – Numéro Unique Régional ?

Le numéro unique d'enregistrement, plus communément connu sous le nom de NUR (Numéro Unique Régional) ou de NUD (Numéro Unique Départemental) désigne le numéro de votre demande de logement social. Il est obligatoire pour postuler à un logement sur Al-in.fr. Le NUD-NUR garantit votre inscription en tant que demandeur de logement et définit la date d'ancienneté de votre demande.